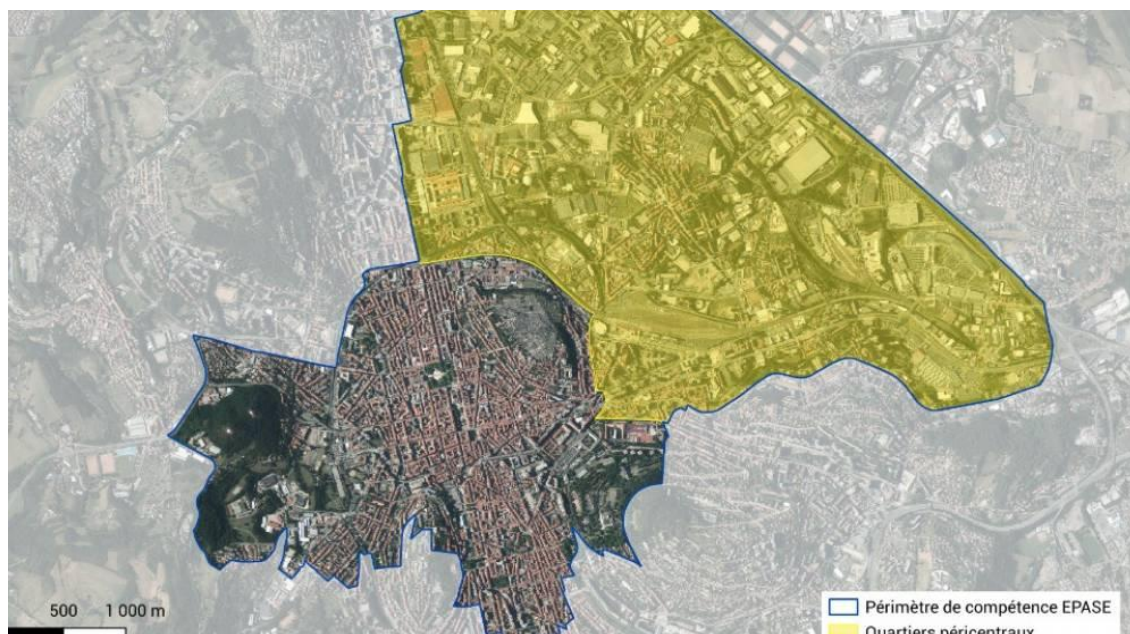


Saint Etienne : l'EPA lance une consultation pour choisir une équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine



À Saint-Etienne (42), une nouvelle équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine attendue pour poursuivre la mutation de 615 hectares.

L'EPA Saint-Étienne lance une consultation pour choisir une équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine qui interviendra, pour les sept prochaines années, sur un périmètre de 615 hectares comprenant notamment trois projets urbains engagés en Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) depuis 2007 représentant à eux trois 226 hectares : Châteaureux, EcoQuartier d'affaires à vivre (53 hectares) ; Manufacture Plaine Achille, quartier créatif (107 hectares) ; Pont de l'Âne Monthieu, l'entrée en ville renouvelée (66 hectares). Au regard des besoins de l'établissement sur ces secteurs, l'EPASE souhaite disposer, sur la période 2025-2032, d'un maître d'oeuvre urbain unique pour les quartiers péricentraux.

Si le nombre d'opérations à mener sur chacun de ces secteurs est réduit, compte tenu des nombreux projets déjà livrés depuis 2007, l'enjeu du lien entre ces ZAC, et de leur connexion avec le centre et le coeur de ville, reste à traiter notamment sur les 389 ha se trouvant hors ZAC. Par ailleurs, des problématiques communes émergent, comme l'implantation d'activités productives, l'intégration des projets tiers par l'urbanisme négocié, le confortement de la trame verte et bleue, l'amélioration du paysage d'entrée de ville, la hiérarchisation des itinéraires de déplacement par le développement des modes doux et des transports en commun, etc.; problématiques sur lesquelles l'équipe de maîtrise d'oeuvre sera sollicitée.

« Après une intervention renforcée en matière d'aménagement, il convient aujourd'hui de rentrer dans une phase de «ménagement» de la ville. Le niveau d'avancement et de maturité de nos projets sur ces secteurs, combiné aux enjeux de sobriété foncière et à la nécessité de plus en plus prégnante de refaire la ville sur la ville, conduisent naturellement à interroger les franges de ces quartiers, les «entre-deux», les zones interstitielles...Alors que l'EPASE travaille d'ores et déjà à la construction de sa prochaine feuille de route, afin de poursuivre son action au service de la transformation profonde et durable du territoire, l'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue sera amenée à analyser finement ces espaces qui constituent des enjeux évidents de mutation

à moyen et long terme », souligne Romain Paire, directeur de l'aménagement de l'EPA Saint-Etienne.

Le maître d'oeuvre urbain s'inscrit dans un processus de dialogue itératif avec l'EPASE, associant les élus et les services des collectivités concernées. Il joue un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en oeuvre du projet urbain. Garant de la cohérence d'ensemble, il intervient tant à l'échelle des ZAC qu'à celui des espaces publics dont il assure la maîtrise d'oeuvre, et porte également des missions de cadrage, d'accompagnement et de suivi des projets de promotion immobilière qui verront le jour sur le périmètre; le tout en cohérence avec les engagements de l'EPASE dans une démarche Ecoquartier pour les secteurs labellisés, ou de qualité environnementale en dehors. À travers cet accord-cadre, l'EPA Saint-Étienne pourra donc solliciter le maître d'oeuvre urbain pour mener différents types de missions: les études pré-opérationnelles et urbaines (dont Plan Guide) ; les études techniques de cession et suivi de projet ; les études de maîtrise d'oeuvre infrastructure ; les missions de communication, concertation, médiation et activation de projet. Pour les mener à bien, le candidat ou le groupement devra obligatoirement disposer des compétences suivantes: urbanisme ; architecture ; paysage ; ingénierie en voirie et réseaux divers, intégrant la compétence d'hydraulique urbaine ; conception et suivi d'espaces publics (y compris approche coût global) ; programmation urbaine / urbanisme réglementaires ; environnement et gestion durable du projet urbain / Réalisation de bilan carbone via l'interface UrbanPrint développé par [Efficacity](#). Des compétences supplémentaires pourront être demandées en cours d'exécution de l'accord-cadre: médiation, concertation et activation de projet urbain dont urbanisme transitoire; inclusion (intergénérationnel, handicap, genre, etc...); écologie pour la conception / réalisation de certains projets d'espaces publics à fort enjeu et l'analyse des projets de construction neuves; démolition, dépollution et désamiantage (sur projet d'ensemble ou espaces publics); déplacement / stationnement; signalétique / jalonnement; éclairage; agro-pédologie; génie végétal.